

L'équipe médicale qui vous a pris en charge s'implique dans des démarches d'évaluation et de recherche, en partenariat avec le réseau de médecine d'urgence régional Urg'Ara

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients victimes d'AVC, l'équipe médicale vous informe qu'elle participe une étude observationnelle régionale : « EPA'AVC : Etude des PARcours patients victimes d'AVC » dont l'objectif est de décrire la prise en charge des patients victimes d'AVC/AIT admis en service d'urgence en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si vous avez été victime d'un AVC entre le 29 avril 2024 à 8h00 au 13 mai 2024 à 7h59 vous avez peut-être été inclus dans cette étude. Si cela est le cas et sauf opposition de votre part, des informations relatives à votre prise en charge aux urgences seront recueillies. Cela ne modifie en aucun cas votre prise en charge et n'entraîne aucune intervention ou traitement supplémentaire. Les données recueillies sont celles figurant habituellement dans votre dossier médical. Les informations traitées sont codées, et ne sont pas directement identifiantes. Elles seront conservées de manière sécurisée 2 ans après la fin de l'étude.

Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), et la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles collectées :

- Un droit d'opposition au traitement de vos données. Votre participation est libre et volontaire. Vous êtes libre de vous opposer à l'utilisation de vos données à tout moment, sans avoir besoin de vous justifier et sans que cela impacte votre prise en charge,
- Un droit d'accès aux données,
- Un droit de rectification des données erronées,
- Un droit d'effacement des données en cas de traitement illicite,
- Un droit de portabilité vous permettant d'obtenir les données que vous avez vous-même fournies à l'établissement,
- Un droit de limitation du traitement des données, notamment si celui-ci venait à être remis en cause.

Ces droits s'exercent auprès du médecin qui vous a pris en charge, ou du délégué à la protection des données de l'établissement.

Pour toute question sur la protection de vos données ou en cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@urgences-ara.fr ou par courrier : Urg'Ara, 3 place Louis Pradel 69001 LYON

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez procéder à une réclamation auprès de la Commission National de de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ou sur <https://www.cnil.fr/webform/adresser-une-plainte>